

RETRAIT DU MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE A UNE DÉCLARATION PRÉALABLE

CADRE 1: RETRAIT DE DÉCLARATION PRÉALABLE demandée

le 05/08/2024

par : Madame Anna LAMACZ

demeurant à : 7 a Rue de Tivoli 76130 MONT-SAINT-AIGNAN

pour: Extension d'une maison individuelle

sur un terrain sis à : 7 a Rue de Tivoli à Mont-Saint-Aignan

CADRE 2 : DÉCLARATION PRÉALABLE

n° : **DP 076 451 22 00061 Arrêté 2024.1567**

surface de plancher (1): 15 m²

surface du terrain : 217,00 m²

cadastre : AN689

LE MAIRE

Vu la demande de déclaration préalable sus-visée (cadre 1);

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 332.10 et R 332.22 ;

Vu le code général des impôts et notamment son article 1723 Q;

Vu l'autorisation de déclaration préalable DP 076 451 22 00061 en date du 06/05/2022 délivrée à Madame Anna LAMACZ pour l'extension d'une maison individuelle ;

Vu la demande gracieuse parvenue en mairie le 05/08/2024 tendant au retrait de ladite déclaration préalable ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : l'autorisation de déclaration préalable susvisée est retirée.

ARTICLE 2 : madame la directrice générale des services de la ville et monsieur le directeur des services techniques de la ville de Mont-Saint-Aignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

le 5 septembre 2024 pour le maire et par délégation

Bertrand CAMILLERAPP

adjoint au maire chargé de l'urbanisme et du patrimoine

